



Ambassade de France au Vietnam
Service économique de Hanoi

Hanoi, le 12/09/2022

Affaire suivie par : Olivia BALDY
Revue par : Philippe FOUET

RCEP et CPTPP : quelles retombées économiques pour le Vietnam ?

- La signature des accords commerciaux du RCEP et du CPTPP représente une étape supplémentaire dans l'intégration du Vietnam aux chaînes mondiales de valeur, conformément à son modèle de croissance qui repose sur la puissance manufacturière et les exportations.
- Les pays membres du RCEP et du CPTPP représentent 43,5% des exportations du Vietnam et 73,9% de ses importations.
- La mise en œuvre du RCEP augmenterait le revenu réel¹ du Vietnam jusqu'à 4,9% d'ici 2035, et le CPTPP jusqu'à 3,4% d'ici 2030.
- Le développement des échanges devrait être principalement généré par le volet non-tarifaire de ces accords, plutôt que par le volet tarifaire, un maillage dense d'accords commerciaux existant déjà entre les pays participants.
- Des réformes structurelles dans le pays sont néanmoins attendues pour maximiser les effets économiques de ces nouveaux accords et permettre la montée en gamme de l'économie vietnamienne.

Depuis 1986, la stratégie de développement du Vietnam repose sur une politique d'intégration aux chaînes mondiales de valeur.

Au cours des trois dernières décennies, le Vietnam est passé d'un pays totalement fermé au commerce extérieur à l'une des économies les plus intégrées au commerce international. Le processus d'ouverture commerciale du Vietnam a débuté avec le Doi Moi (« renouveau »), politique lancée par le Parti communiste en 1986, et a franchi une étape supérieure en 1995, avec son entrée dans l'ASEAN, puis en 2009 avec son accession à l'OMC. Depuis, **le pays a signé 16 accords de libre-échange (ALE)** régionaux et bilatéraux et il négocie actuellement un accord bilatéral avec Israël et deux accords plurilatéraux, le premier avec l'association européenne de libre-échange (qui comprend la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein) et le deuxième, en tant que partie de l'ASEAN, avec le Canada. La stratégie d'ouverture du pays s'est intensifiée ces dernières années, avec la signature du CPTPP et du RCEP, parmi les plus grandes zones de libre-échange du monde. Le Vietnam est également devenu le deuxième pays de l'ASEAN, après Singapour, à conclure un accord de libre-échange avec l'Union européenne, et a rejoint les discussions sur la création d'un cadre économique pour l'Indopacifique (IPEF) initié par les Etats-Unis.

¹ Le revenu réel mesure la quantité de biens et service que le Vietnam peut se procurer en fonction de son revenu nominal.

Accords de libre-échanges dont le Vietnam est partie

Entrée en force au Vietnam	Partenaires commerciaux
	Accords plurilatéraux
1996	Zone de libre-échange de l'ASEAN
2005	ASEAN - Chine
2007	ASEAN - Corée du Sud
2008	ASEAN - Japon
2010	ASEAN - Inde
2010	ASEAN – Australie - Nouvelle-Zélande
2019	ASEAN - Hong Kong
2019	Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (CPTPP)
2022	Partenariat économique régional global (RCEP)
	Accords bilatéraux
2009	Vietnam - Japon
2014	Vietnam - Chili
2015	Vietnam - Corée du Sud
2016	Vietnam - Union économique eurasiatique
2020	Vietnam - Union européenne
2020	Vietnam - Cuba
2021	Vietnam - Royaume-Uni

Grâce à ces divers ALE, le Vietnam a créé une base solide sur laquelle stimuler davantage son commerce extérieur. Ainsi, **entre 2005 et 2020, la valeur totale des exportations du Vietnam a été multipliée par 5**, et sa part de marché dans les exportations mondiales est passée de 0% à 2% sur la même période, devenant **l'un des pays les plus ouverts au monde, avec un ratio commerce extérieur sur PIB de 200%**. Le commerce extérieur est cependant largement dominé par des entreprises étrangères qui font subir de légères transformations à des produits importés avant de les réexporter. Sur les six premiers mois de 2022, les entreprises étrangères étaient à l'origine de 73,6% des exportations du pays et enregistraient un surplus de 23,4 Mds USD ; comparé à un déficit de 19,4 Mds USD pour les entreprises locales.

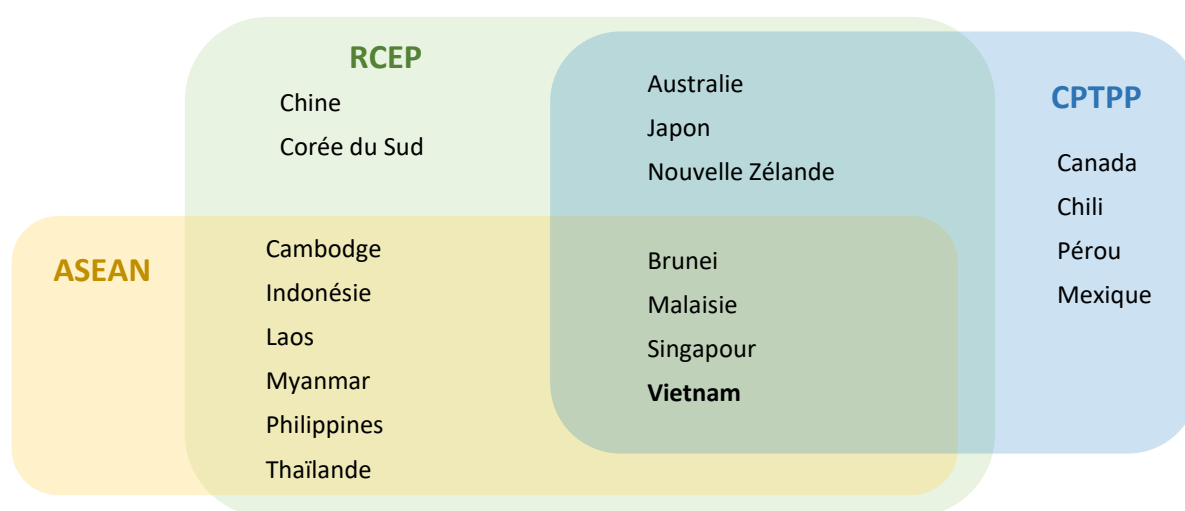
L'ouverture à l'international a été l'un des principaux moteurs de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté au Vietnam en raison de l'attraction d'une grande quantité de capitaux d'investissement et de technologies étrangères. L'approfondissement des échanges commerciaux à l'international avec la signature de nouveaux ALE représente encore un important potentiel de croissance pour le pays, qui dépendra néanmoins de la capacité d'innovation et d'attractivité du Vietnam pour les flux d'IDE à haute valeur ajoutée. La structure des exportations du Vietnam a d'ores et déjà évolué de manière favorable : la part des produits à faible valeur ajoutée – comme les vêtements et chaussures – a diminué, de 29% du total des exportations en 2000 à 16% 2020, tandis que la part des produits à plus grande valeur ajoutée – essentiellement des machines et équipements électroniques tels que des téléphones et ordinateurs – a augmenté, de 6% du total en 2000 à 40% en 2020. **Le Vietnam s'affirme par ailleurs dans la fabrication d'équipement à haut contenu technologique**, notamment grâce aux stratégies de diversification des unités de production des grands groupes étrangers hors de Chine, annonçant une montée en gamme de l'industrie électronique au Vietnam. En effet, après l'annonce par Samsung de la fabrication de composants semi-conducteurs d'ici 2023 dans le pays, Synopsys, fabricant américain de logiciels de design de puces électroniques, a à son tour annoncé accroître sa présence au Vietnam, et les fournisseurs d'Apple ont commencé la production d'essai de l'Apple Watch au Vietnam et envisageraient la construction de lignes de production pour les enceintes connectées. En parallèle, le groupe de télécommunication Viettel, sous tutelle du ministère de la Défense, a récemment déclaré intensifier ses efforts de recherche et de production de puces électroniques.

Le très fort dynamisme des exportations de biens (+7,9% en volume en 2020, à comparer avec un recul du commerce mondial de -8,5% selon le FMI), a également assuré une résilience remarquable lors de la crise sanitaire du Covid-19, avec une croissance positive en 2020 (+2,9%) alors que l'économie mondiale dans son ensemble avait reculé de -3,3% de PIB.

Le CPTPP et le RCEP, signés par le Vietnam en 2018 et 2020, marquent une étape importante dans la stratégie d'intégration du pays aux chaînes mondiales de valeur.

Parmi les accords de libre-échange récemment conclus, le CPTPP et le RCEP sont des accords ambitieux, qui représentent des avancées majeures pour le Vietnam, à travers l'accès à de nouveaux marchés avec lesquelles le pays n'avait pas encore d'accords, et l'adhésion à un socle de valeurs et de principes communs (essentiellement pour le CPTPP ; voir Annexe 1 pour les principales différences entre ces deux accords). Ces deux accords constituent également une étape importante dans la stratégie d'ouverture du Vietnam en raison de l'ampleur des marchés considérés : **les partenaires commerciaux du CPTPP représentant 14,7% des exportations totales du Vietnam et 14% de ses sources d'importation, et les partenaires du RCEP représentant 40% et 77,5% de ses exportations et importations.**

Pays membres de l'ASEAN, du CPTPP et du RCEP



Signé en 2020 et entré en vigueur en janvier 2022 pour le Vietnam, le RCEP regroupe en son sein les pays membres de l'ASEAN et 5 de ses principaux partenaires commerciaux : Chine, Corée du Sud, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande. A l'exception des relations Chine-Japon et Japon-Corée du Sud, tous les pays signataires du RCEP étaient déjà associés par des accords commerciaux bi et/ou plurilatéraux. Dans ses dimensions, le RCEP représente **la plus grande zone de libre-échange du monde** avec 2,2 milliards de consommateurs, soit environ 30% de la population mondiale pour 30% du PIB mondial. L'accord, malgré son ambition en termes de couverture géographique, reste **limité par rapport aux accords de troisième génération (CPTPP et EVFTA)**. Par exemple, le RCEP ne contient aucune disposition sur le développement durable ou les conditions de travail. Les avancées obtenues sur l'ouverture des marchés publics sont très modestes, et l'accord ne prévoit pas non plus de mécanismes de règlement des différends entre Etats et investisseurs. Par ailleurs, malgré des dispositions générales sur la concurrence, la problématique des entreprises d'Etat et de leur neutralité concurrentielle ne figure pas à l'agenda. **A son entrée en vigueur, 65 % des lignes tarifaires seront éliminées, puis environ 90% après vingt ans.** Le démantèlement tarifaire sur l'ensemble de la région introduit peu de changement par rapport aux ALE en place dans la zone RCEP, sauf pour quelques produits, dont l'automobile

et l'acier. Il permet néanmoins de **lutter contre « l'effet spaghetti »** résultant de l'accumulation d'accords aux règles hétérogènes dans la région, grâce à la mise en place d'un cadre commun de réglementations, notamment sur les procédures d'évaluation de la conformité, les procédures douanières, et les règles d'origines². En général, **les échanges dans la région devraient enregistrer de fortes progressions, les flux commerciaux au sein des pays du RCEP ne représentant pour l'instant que 20 % du commerce total des États membres du RCEP.**

Le Vietnam, au côté de Singapour, de la Malaisie et du Brunei, est également signataire du Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership (CPTPP) depuis 2018. L'accord, qui a succédé au Trans-Pacific Partnership après le retrait des États-Unis, **inclut sept autres pays : le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Canada, le Mexique, le Chili et le Pérou.** Le CPTPP, entré en vigueur en 2019 au Vietnam, représente un marché de 500 millions de personnes et une part de 13,5% du PIB mondial. **Le CPTPP est plus ambitieux que le RCEP sur le plan commercial,** avec une élimination à terme de près de 100% des droits de douane sur les biens, contre près de 90% dans le RCEP. L'accord peut également se prévaloir de dispositions plus ambitieuses que le RCEP avec l'inclusion notamment de dispositions sur le développement durable, les droits des travailleurs, et le recours à des tribunaux d'arbitrage. Du côté des importations, 85,6% des lignes tarifaires seront éliminées par le Vietnam dans les trois premières années de mise en œuvre de l'accord. Les autres lignes tarifaires seront éliminées après 5 à 10 ans hormis pour certains produits très sensibles tels que la bière, le vin, le poulet, le fer, l'acier et les voitures de moins de 3,000 cm³.

Le Vietnam devrait être l'un des pays de l'ASEAN à bénéficier le plus du RCEP et CPTPP.

Les effets du RCEP sur l'économie du Vietnam

Toutes les études réalisées sur l'impact du RCEP dans l'économie vietnamienne (Annexe 2) s'accordent sur son effet positif pour la croissance du pays. Parmi ces études, **la Banque mondiale estime que le revenu réel du Vietnam peut augmenter de 4,9% d'ici 2035 grâce à l'accord, soit le gain le plus important observé sur l'ensemble des pays participants.** Cette croissance serait tirée par la hausse des exportations vers les pays membres de l'accord, notamment dans le secteur automobile (+18,6%), textile (+16,2%) et vêtements (+14,9%). Les exportations du secteur agricole devraient augmenter de 9,1%, avec la hausse la plus élevée dans le secteur de la viande (+14,8%). Inversement, les exportations devraient diminuer dans le secteur des équipements publics (-7,7%) et les combustibles fossiles (-2,7%). Les importations devraient augmenter dans tous les secteurs de l'économie vietnamienne, particulièrement le secteur des services (+22,9% et 22,8% dans le secteur des échanges et du tourisme respectivement), en raison d'un niveau initial élevé de barrières non-tarifaires. En tout, c'est 1,7 M de personnes supplémentaires qui appartiendront à la classe moyenne vietnamienne grâce à la mise en place de l'accord. Par ailleurs, les salaires augmenteront plus vite que dans le reste de la région, de 0,76 et 0,67 point de pourcentage au-dessus du niveau de référence pour les femmes et les hommes, respectivement.

Les autres études concluent également à un effet positif du RCEP sur l'économie, néanmoins le pays afficherait un gain inférieur à ceux enregistrés dans les pays d'Asie du Nord-Est car les pays de l'ASEAN disposent déjà d'accords de libre-échange avec la majorité des partenaires du RCEP, soit dans un cadre bilatéral soit en tant que membre de l'ASEAN.

² Selon le RCEP, un produit doit être considéré comme un produit originaire s'il est entièrement produit dans l'un des 15 pays signataires ; ou exclusivement à partir de matières originaires d'une ou de plusieurs des parties ; ou produit avec des produits non originaires mais satisfaisant aux exigences applicables énoncées dans les règles spécifiques à ce produit.

Les effets du CPTPP sur l'économie du Vietnam

D'après une étude de la Banque asiatique de développement³, **le revenu réel du Vietnam va augmenter de 3,38% d'ici 2030 grâce à la mise en place du CPTPP, soit la deuxième hausse la plus élevée après celle observée en Malaisie (+4,36%)**, en raison de la hausse des exportations totales (+9,7%). A noter que, **selon une étude de la Banque mondiale, l'effet du CPTPP sur le PIB du Vietnam aurait été trois fois plus élevé avec la participation des Etats-Unis à l'accord (3,6% comparé à 1,1%)**.

Depuis son entrée en vigueur officielle au Vietnam le 14 janvier 2019, la valeur des exportations du Vietnam vers les pays du CPTPP a nettement augmenté (+8,7% en 2020 par rapport à 2018), d'un niveau néanmoins inférieur à la croissance des exportations vers le reste du monde (+19,43%), principalement en raison de l'importante évolution des exportations du Vietnam vers les Etats-Unis (+60%) et la Chine (+20%) sur la même période. En ne prenant pas en compte ces deux principaux partenaires, la croissance des exportations vers les pays du CPTPP devient plus élevée que vers le reste du monde (+3,5%)⁴. Les exportations à destination du Brunei (+256%), du Mexique (+43,3%), du Canada (+28,7%), du Pérou (+39,1%) et du Japon (+7,83%) ont le plus fortement augmenté lors de la première année de mise en œuvre de l'accord. La croissance des exportations vietnamiennes est largement le fait du secteur manufacturier, en particulier des produits électroniques, et dans le cas du Brunei des produits en acier et bâtiments préfabriqués. En 2020, dans le contexte de l'épidémie de Covid, seules les exportations vers le Canada (12,7%), le Mexique (+8,1%), l'Australie (+3,58%) ont maintenu une croissance positive.

Entre 2018 et 2020, les importations ont le plus augmenté depuis l'Australie et la Nouvelle-Zélande (+22% et +7% respectivement), tandis qu'elles ont largement diminué depuis les pays d'Amérique du Nord et du Sud (-21% avec le Chili, -32% avec le Pérou, -58% avec le Mexique et -37% avec le Canada). Au total, les importations depuis les pays du CPTPP ont diminué de -3,1%, évolution similaire à celle des importations observées depuis le reste de monde (en excluant la Chine) de -2,6%⁵.

Des réformes sont attendues pour exploiter au mieux ces nouveaux accords.

L'intégration à de nouvelles zones de libre-échange représente d'importantes opportunités pour l'économie du Vietnam, dont la réalisation dépend toutefois de la mise en place de mesures de soutien.

Des progrès sur la conformité du cadre juridique aux engagements pris par le Vietnam dans les derniers ALE qu'il a conclu sont notamment requis pour améliorer l'environnement en matière de commerce et d'investissement, et faciliter l'accès au marché vietnamien. En effet, certains secteurs (agroalimentaire, pharmaceutique notamment) restent confrontés à des obligations peu concordantes avec les engagements, normes et bonnes pratiques internationales. De plus, **des avancées sur la modernisation du cadre réglementaire et administratif sont attendues** pour accélérer les procédures. **L'amélioration des infrastructures**, dont le niveau est inférieur à d'autres grandes économies de la région – Thaïlande ou Indonésie par exemple, pour ne pas citer la Chine – **permettra également d'accroître l'attractivité du Vietnam auprès des investisseurs étrangers**. **Des investissements substantiels en capital humain** sont également nécessaires pour faire face à une productivité du travail restée faible en comparaison avec les économies les plus performantes de la région. Enfin, afin de faciliter l'exportation des produits à l'étranger, **une meilleure diffusion d'information** est essentielle pour aider les entreprises à accéder aux marchés étrangers, et

³ Korea Institute for International Economic Policy (2017), « Quantifying the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership »

⁴ Observatory of Economic Complexity, reste du monde : tous les pays sauf les pays du CPTPP

⁵ De 2018 à 2020, les importations depuis le reste du monde (tous les pays hormis les pays du CPTPP), ont augmenté de 11%. Cette évolution est essentiellement le fait de la hausse des importations depuis la Chine (+34%).

répondre aux normes techniques des pays partenaires. En somme, la capacité du gouvernement à piloter des réformes structurelles constituera un levier-clé non seulement pour créer un environnement des affaires plus favorable aux entreprises étrangères, mais également pour augmenter la valeur des produits exportés afin d'accompagner la nécessaire montée en gamme de l'économie vietnamienne, et ainsi échapper au « piège du revenu intermédiaire »⁶, c'est-à-dire poursuivre sa convergence rapide vers le niveau de vie des pays avancés.

Cependant, **certains des plus grands obstacles à la réalisation des avantages économiques de l'ouverture croissante du Vietnam sont des facteurs mondiaux qui échappent à son contrôle**. Ces risques comprennent un ralentissement de la croissance mondiale, les politiques américaines et chinoises de contrôle des exportations, les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières et les impacts du changement climatique plus globalement.

Avec l'entrée en vigueur du RCEP et du CPTPP et sa décision de participer aux discussions sur la création d'un cadre économique pour l'Indopacifique (IPEF) initié par les Etats-Unis, le Vietnam confirme son souhait d'approfondir son intégration commerciale internationale. La multiplication d'accords commerciaux multi ou plurilatéraux impliquant un nombre croissant d'Etats partenaires a des effets positifs sur la croissance du pays, mais conduit toutefois à l'érosion des préférences commerciales dont le Vietnam bénéficiait auparavant. Au-delà de la conclusion de nouveaux accords, il s'agit donc maintenant pour le Vietnam d'améliorer l'environnement des affaires pour conserver ses avantages comparatifs et d'attirer des investissements à plus haute valeur ajoutée pour atteindre un nouveau stade de développement économique.

⁶ Le concept de « piège du revenu intermédiaire » doit son origine au constat qu'un ensemble de pays sont restés classés durant une longue période comme des pays à revenu intermédiaire sur la base de leur PIB par tête et qu'ils n'ont pas accédé au groupe des pays riches et avancés. Cette observation illustre que le passage de pays à revenu intermédiaire à pays à haut revenu est plus difficile que la transition de pays à faible revenu à pays à revenu intermédiaire. En effet, la stratégie de développement initiale, qui repose généralement sur l'attraction de capitaux et technologies étrangères ainsi que sur un secteur manufacturier intensif en main-d'œuvre, s'essouffle progressivement, alors que le nouveau modèle de croissance, soutenu par des gains de productivité, est souvent plus laborieux à établir.

ANNEXE

1. Principales différences entre le CPTPP et le RCEP

	CPTPP	RCEP
Droits de douane	Elimination des droits de douanes sur environ 96% des produits à terme.	Elimination des droits de douanes sur environ 90% des produits à terme.
Règles d'origine ⁷	Pour déterminer leurs origines, les produits sont soumis à des règles spécifiques de changement de classification tarifaires (CTC) ⁸ . Une règle sur la teneur en valeur issue des pays membres peut se poser en alternative ou en supplément, avec des taux variants selon les produits. Si les produits ne remplissent pas les règles de CTC mais que la valeur de toutes les matières non-originales ne dépasse pas 10% de la valeur finale des produits, les produits seront admissibles (considérés comme originaires) en vertu de la règle de minimis.	Les produits sont soumis à des règles spécifiques de changement de classification tarifaires (CTC). Une règle sur la teneur en valeur issue des pays membres peut se poser en alternative. Celle-ci stipule que la valeur locale des produits doit constituer au minimum 40% de la valeur finale du produit.
Investissements	Mise en place de tribunaux d'arbitrages.	Tribunaux d'arbitrages pas encore inclus mais discussions prévues dans les deux années suivant la mise en place de l'accord.
Entreprises publiques	Limites sur l'assistance non commerciale aux entreprises publiques. Exigences en termes de divulgation des informations.	Non couvert.
Condition de travail	Mise en œuvre de lois et de réglementations en accord avec la déclaration sur les droits du travail de l'Organisation Internationale du Travail.	Non couvert.
Environnement	Reconnaissance multilatérale des accords environnementaux, dispositions sur la pollution des cargos, la biodiversité, la pêche maritime.	Non couvert.

⁷ Un produit peut être considéré comme originaire (et bénéficier des termes de l'accord) s'il est entièrement obtenu ou produit avec des matières originaires d'une ou des parties. Les marchandises qui contiennent des matières originaires peuvent toujours être considérées comme originaires si une transformation substantielle des produits importés à lieu sur le territoire d'une ou de plusieurs parties de l'accord. Pour ces situations, des règles spécifiques au produit sont appliquées, ce sont les règles d'origines. Il existe un certain nombre d'approches pour établir ces règles : i) le changement de classification tarifaire (le produit est considéré comme originaire s'il remplit le critère spécifique à l'accord fondé sur un changement de classification tarifaire, c'est-à-dire sur une comparaison entre la classification tarifaire du produit final et celle des intrants ou des matières premières utilisées), ii) la teneur en valeur régionale (le produit est considéré comme originaire s'il remplit le critère spécifique à l'accord fondé sur la valeur des matières, c'est-à-dire sur un seuil définissant la valeur minimale qui doit être ajoutée localement ou la valeur maximale d'intrants étrangers qui peuvent être utilisés).

⁸ Une marchandise est considérée comme suffisamment transformée au sein de la zone de libre-échange lorsque son classement tarifaire change par rapport au classement tarifaire des matières non originaires utilisées dans le produit.

2. Effets respectifs du RCEP et CPTPP sur l'économie du Vietnam d'ici 2030/2035

Étude	Changement en % comparé au scénario de référence (Scénario de base ~ scénario optimiste)	Classement du Vietnam	Exportations vers les partenaires de l'ALE (%)	Importations depuis les partenaires de l'ALE (%)
RCEP				
Banque de Développement Asiatique	0,97%	4 ^e	4,4%	
Banque Mondiale (A)	0% ~ 4,9%	1 ^e	11,4%	9,2%
Banque Mondiale (B)	0,4% ~ 1,7%	9 ^e	3,5% ~ 4,4%	
Economic Research Institute for ASEAN and East Asia (ERIA)	0,7% ~ 4,8%	3 ^e	2,4% ~ 6,9%	1,9 ~ 7,7%
Itakura et Lee	1,8% ~ 1,9%	7 ^e		
Peterson Institute for International Economics (PIIE)	0,5%	4 ^e		
CPTPP				
Banque de Développement Asiatique	3,38%	2 ^e	9,7%	
Banque Mondiale (B)	1,1% ~ 3,5%	2 ^e	5% ~ 7,2%	
Itakura et Lee	2,7% ~ 2,8%	4 ^e		
Korea Institute for International Economic Policy	0,481%	1 ^e	6,83%	1,10%
PIIE	2,2%	5 ^e		

Source : BDA (2021) Economic Implications Of The Regional Comprehensive Economic Partnership For Asia And The Pacific
 Banque Mondiale (A) (2022) Estimating the Economic and Distributional Impacts of the Regional Comprehensive Economic Partnership
 Banque Mondiale (B) (2020) Actual and Potential Trade Agreements in the Asia-Pacific: Estimated Effect
 ERIA (2022) Regional Comprehensive Economic Partnership (RCEP): Implications, Challenges, and Future Growth of East Asia and ASEAN
 Itakura et Lee (2019) Estimating the Effects of the CPTPP and RCEP in a General Equilibrium Framework with Global Value Chains
 Korea Institute for International Economic Policy, (2017), Quantifying the Comprehensive and Progressive Agreement for Trans-Pacific Partnership
 PIIE (2020) East Asia Decouples from the United States: Trade War, COVID-19, and East Asia's New Trade Blocs